



Terrebonne

Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 25 août 2021.

CE-2021-926-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par le comité exécutif pour la période du 6 juillet au 8 août 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'alinéa 1 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 26 août 2021

GREFFIER

4.1

Direction responsable :	Direction de l'administration et des finances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Date de présentation au comité :	25 août 2021
Date de présentation au conseil municipal : (si applicable)	13 septembre 2021
Objet :	Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif de plus de 25 000 \$ pour la période du 6 juillet au 8 août 2021

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par le comité exécutif pour la période du 6 juillet au 8 août 2021, le tout conformément à l'alinéa 1 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Signataire :

Sylvain Dufresne

Signature numérique de Sylvain Dufresne
DN : cn=Sylvain Dufresne, o, ou,
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.
ca, c=FR
Date : 2021.08.12 16:59:15 -04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable :	Direction de l'administration et des finances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif :	25 août 2021
Date de présentation au conseil municipal : (si applicable)	13 septembre 2021
Objet :	Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif de plus de 25 000 \$ pour la période du 6 juillet au 8 août 2021

CONTENU

Mise en contexte
Conformément à l'alinéa 1 de l'article 477.3 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> , la Ville doit déposer la liste des contrats de plus de 25 000 \$, octroyés par le comité exécutif.
Historique des décisions
Dernière liste déposée au conseil municipal le 23 août 2021, pour la période du 27 mai au 5 juillet 2021.
Description
La Direction de l'administration et des finances a préparé la liste des contrats de plus de 25 000 \$, octroyés par le comité exécutif pour la période du 6 juillet au 8 août 2021.
Justification
Afin de se conformer à l'article 477.3 de la <i>Loi sur les cité et villes</i> , la Ville doit déposer mensuellement au conseil une liste des contrats octroyés par le comité exécutif de plus de 25 000 \$.
Aspects financiers
N/a
Calendrier et étapes subséquentes
N/a

PIÈCES JOINTES

- Liste des contrats octroyés par le comité exécutif de plus de 25 000 \$ pour la période du 6 juillet au 8 août 2021

SIGNATURES

Responsable du dossier :



Signature numérique de Josée
Marineau
Date : 2021.08.12 10:07:05 -04'00'

Josée Marineau, B.A.A.
Chef de section comptes payables
Direction administration et des finances

Date : _____

Approbateur :



Céline Bélanger, CPA auditrice, CGA
Assistante-trésorière par intérim
Direction administration et des finances

Date : Le 12 août 2021



Terrebonne

Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 25 août 2021.

CE-2021-927-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$, pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 8 août 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 77 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires et l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 26 août 2021

GREFFIER

4.2

Direction responsable :	Direction de l'administration et des finances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif :	25 août 2021
Date de présentation au conseil municipal : (si applicable)	13 septembre 2021
Objet :	Dépôt de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$ pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$ pour la période du 1 ^{er} janvier au 8 août 2021

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$ pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 8 août 2021, le tout conformément à l'article 77 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires et l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Signataire :

Sylvain Dufresne

Signature numérique de Sylvain Dufresne
 DN : cn=Sylvain Dufresne, o, ou,
 email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca,
 c=FR
 Date : 2021.08.12 17:06:21 -04'00'

 Direction générale

Date : _____

Direction responsable :	Direction de l'administration et des finances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif :	25 août 2021
Date de présentation au conseil municipal : (si applicable)	13 septembre 2021
Objet :	Dépôt de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$ pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$ pour la période du 1 ^{er} janvier au 8 août 2021

CONTENU

Mise en contexte
Selon l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> , la Ville doit déposer la liste des contrats compris entre 2000 \$ et 25 000 \$ pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$.
Historique des décisions
Dernière liste déposée au conseil municipal le 23 août 2021, pour la période du 1 ^{er} janvier au 23 juillet 2021.
Description
La Direction de l'administration et des finances a préparé la liste des contrats compris entre 2000 \$ et 25 000 \$ pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$ pour la période du 1 ^{er} janvier au 8 août 2021.
Justification
La Ville est tenue, selon l'article 477.3 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> , de déposer de façon mensuelle une liste des contrats compris entre 2000 \$ et 25 000 \$ pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$.
Aspects financiers
n/a
Calendrier et étapes subséquentes
n/a

PIÈCES JOINTES

- Liste des contrats compris entre 2000 \$ et 25 000 \$ pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 8 août 2021.

SIGNATURES

Responsable du dossier :



Signature numérique de Josée
Marineau
Date : 2021.08.12 10:01:19 -04'00'

Josée Marineau, B.A.A.
Chef de section comptes payables
Direction administration et des finances

Date : _____

Approbateur :



Céline Bélanger, CPA auditrice, CGA
Assistante-trésorière par intérim
Direction administration et des finances

Date : Le 12 août 2021

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 25 août 2021.

CE-2021-928-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 26 août 2021



GREFFIER

4.3

Direction responsable	Direction de l'administration et des finances
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	25 août 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	13 septembre 2021
Objet	Dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1 ^{er} au 31 juillet 2021

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021, le tout conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

Signataire :

Sylvain Dufresne

Signature numérique de Sylvain Dufresne
DN : cn=Sylvain Dufresne, o, ou,
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca,
c=FR
Date : 2021.08.12 17:08:55 -04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Direction de l'administration et des finances
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	25 août 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	13 septembre 2021
Objet	Dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1 ^{er} au 31 juillet 2021

CONTENU

Mise en contexte

En vertu du règlement 748 (articles 29, 30 et 31) « Règlement de délégation de pouvoir et de suivi et contrôle budgétaire », la Direction de l'administration et des finances se doit de déposer un journal des écritures budgétaires effectuées mensuellement.

Le conseil municipal doit être informé de tous les transferts budgétaires, virements de crédit ainsi que des amendements budgétaires par l'intermédiaire d'un journal déposé mensuellement par la trésorière.

Historique des décisions

Le dernier dépôt au conseil municipal du journal des écritures a été fait le 23 août 2021 pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021.

Description

La Direction de l'administration et des finances a préparé le journal des écritures de budget effectuées pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021.

Justification

Conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement 748, la Direction de l'administration et des finances doit rendre compte des variations budgétaires et déposer mensuellement le journal des écritures de budget.

Aspects financiers

N/a

Calendrier et étapes subséquentes

N/a

PIÈCES JOINTES

- Journal des écritures pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021.

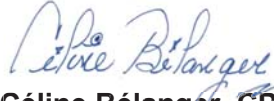
SIGNATURES

Responsable du dossier :

Geneviève Landriault, CPA, CGA
Coordonnatrice budget et planification financière
Direction administration et des finances

Date : _____

Approbateur :


Céline Bélanger, CPA, CGA
Assistante-trésorière par intérim
Direction administration et des finances

Date : Le 12 août 2021

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 25 août 2021.

CE-2021-929-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise le paiement immédiat de la cotisation d'insuffisance de solvabilité pour le Régime complémentaire de retraite (RCR) des cadres de la Ville de Terrebonne au montant de 148 480,28 \$.

QUE cette dépense soit prise à même le budget conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 26 août 2021



GREFFIER

9.1

Direction responsable	Direction de l'administration et des finances
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	25 août 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	s.o.
Objet	Autorisation de verser la cotisation d'insuffisance de solvabilité pour le Régime de retraite complémentaire des cadres de la Ville de Terrebonne (le « Régime »)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le paiement immédiat de la cotisation d'insuffisance de solvabilité à être pris à même le budget.

Signataire :

Sylvain Dufresne
Signature numérique de Sylvain Dufresne
 DN: cn=Sylvain Dufresne, o, ou,
 email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca, c=FR
 Date: 2021.08.16 10:46:40 -04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Direction de l'administration et finances
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	25 août 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	s. o.
Objet	Autorisation de verser la cotisation d'insuffisance de solvabilité pour le Régime de retraite complémentaire des cadres de la Ville de Terrebonne (le « Régime »)

CONTENU

Mise en contexte

Lorsqu'un participant actif quitte son emploi ou décède et que la prestation est transférée à l'extérieur du régime, une cotisation d'insuffisance de solvabilité est requise pour acquitter les droits du participant à 100 %. L'employeur a le choix de verser immédiatement la cotisation d'insuffisance de solvabilité ou d'attendre 5 ans avant de verser cette cotisation auquel cas celle-ci accumulera des intérêts. Dans tous les cas, l'employeur a l'obligation de verser cette cotisation.

Historique des décisions

25 novembre 2020 – CE-2020-1184-REC

Décision dans un dossier similaire de verser la cotisation d'insuffisance de solvabilité immédiatement.

Description

Suite au décès d'un participant actif cadre, son bénéficiaire a comme seule option de transférer à l'extérieur du régime la prestation de décès. Suite à ce transfert, une cotisation d'insuffisance de solvabilité est requise de l'employeur pour le volet antérieur et pour le volet courant au régime des cadres afin de permettre l'acquittement à 100 %. La cotisation à verser est de 148 480,28 \$ en date du 31 août 2021.

Justification

Loi sur les régimes complémentaires de retraite, article 143 à 146.

Aspects financiers

Montant du déboursé :	<u>148 480,28</u> \$ (taxes incluses)		
<input checked="" type="checkbox"/> Budget des activités de fonctionnement (certificat requis pour une dépense de 105 700\$ et plus)			
Année :	<u>2021</u>	Code budgétaire :	<u>13300-2212</u>
		Montant prévu au budget :	<u>265 081</u> \$
		Durée du contrat :	<u>s. o.</u>
Année 1 :	<u>148 480,28</u>	\$ (taxes incluses)	
Autres années :	<u>0</u>	\$ (taxes incluses)	
Total :	<u>148 480,28</u>	\$ (taxes incluses)	
<input type="checkbox"/> Budget des activités des investissements (certificat requis)			
Fiche PTI no :	_____	Projet hors PTI :	_____
Règlement d'emprunt no :	_____	Terme :	___ ans
Sources de financement particulières			
<input type="checkbox"/> Excédents de fonctionnement non affectés :	_____	\$	
<input type="checkbox"/> Excédents de fonctionnement affectés :	_____	\$	(préciser : _____)
<input type="checkbox"/> Paiement comptant des immobilisations :	_____	\$	
<input type="checkbox"/> Fonds parcs et terrains de jeux :	_____	\$	
<input type="checkbox"/> Fonds de roulement :	_____	\$	Terme : ___ ans
<input type="checkbox"/> Réserve financière :	_____	_____	\$
<input type="checkbox"/> Autres :	_____	_____	\$
Variation budgétaire requise			
	Montant	Du poste	vers le poste
<input type="checkbox"/> Transfert budgétaire	_____ \$	_____	_____
<input type="checkbox"/> Virement budgétaire entre directions	_____ \$	_____	_____
<input type="checkbox"/> Amendement budgétaire (conseil)	_____ \$	_____	_____
Certificat de disponibilité			
<input checked="" type="checkbox"/> No :	<u>2021-0215</u>	dépense de fonctionnement de plus de 105 700\$	
<input type="checkbox"/> No :	_____	dépense d'investissement de plus de 0 \$	

Calendrier et étapes subséquentes

s. o.

PIÈCES JOINTES

- Courriel d'Aon indiquant le montant de la cotisation d'insuffisance de solvabilité requise

SIGNATURES

Responsable du dossier :



2021.08.09

16:21:01 -04'00'

Date : _____

**Joannie Paquette, conseillère avantages sociaux
Direction des ressources humaines**

Endosseur :



2021.08.10

09:09:05 -04'00'

Date : _____

**Yvane Dubuc, chef de division, paie et conditions de travail
Direction des ressources humaines**

Approbateur :



Date : Le 12 août 2021

**Céline Bélanger, conseillère aux normes comptables et assistante-trésorière
par intérim Direction de l'Administration et des finances**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 25 août 2021.

CE-2021-930-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'embauche de madame Fauve Marie-Josée Cloutier à titre de contremaîtresse, parcs et espaces verts, à la Direction des travaux publics, à compter du lundi 30 août 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de madame Cloutier soit fixé au 7^e échelon de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 26 août 2021



GREFFIER

10.1

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	25 août 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Embauche d'une contremaîtresse, parcs et espaces verts, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des travaux publics.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le comité exécutif entérine l'embauche de madame Fauve Marie-Josée Cloutier à titre de contremaîtresse, parcs et espaces verts à la Direction des travaux publics à compter du lundi 30 août 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de madame Cloutier est fixé au 7^e échelon de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Signataire :

Sylvain
Dufresne

Direction générale

Signature numérique de Sylvain Dufresne
DN : cn=Sylvain Dufresne, o, ou,
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.c
a, c=FR
Date : 2021.08.16 10:45:25 -04'00'

Date : _____

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	25 août 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Embauche d'une contremaîtresse, parcs et espaces verts, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des travaux publics.

CONTENU

Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

À la suite du départ de monsieur Dupras, nous avons procédé à l'affichage interne et externe du poste de contremaître, contremaîtresse parcs et espaces verts, à la Direction des travaux publics.

Historique des décisions

Description

À cet effet, nous recommandons que le comité exécutif entérine l'embauche de madame Fauve Marie-Josée Cloutier à titre de contremaîtresse, parcs et espaces verts, à la Direction des travaux publics à compter du lundi 30 août 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de madame Cloutier est fixé au 7^e échelon de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Justification

Deux (2) personnes ont été rencontrées en entrevue par le comité de sélection formé d'un (1) représentant de la Direction des ressources humaines et d'un (1) représentant de la Direction des travaux publics. Au terme du processus de sélection, les membres du comité vous recommandent l'embauche de madame Fauve Marie-Josée Cloutier pour pourvoir le poste de contremaîtresse, parcs et espaces verts.

Aspects financiers

Poste budgétaire : 97000 002141

Calendrier et étapes subséquentes

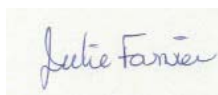
La date d'entrée en fonction sera le 30 août 2021.

PIÈCES JOINTES

- Curriculum vitae

SIGNATURES

Responsable du dossier :

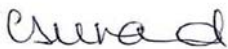


Signature numérique de
Julie Fournier
Date : 2021.08.11
10:18:50 -04'00'

Date : _____

Julie Fournier, CRIA, Conseillère en ressources humaines
Direction des ressources humaines

Endosseur :



Caroline Durand
2021.08.11 13:26:17
-04'00'

Date : _____

Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel
Direction des ressources humaines

Approbateur :



2021.08.11
16:58:45 -04'00'

Date : _____

Hélène Akzam, CRHA, Directrice
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Yannick Venne

Signature numérique de Yannick
Venne

Date : 2021.08.11 09:53:33 -04'00'

Hafid Ouali, Directeur
Direction des travaux publics

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 25 août 2021.

CE-2021-931-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif exerce la deuxième option de renouvellement prévue au contrat SA19-9051 octroyé à la société **DEMIX AGRÉGATS INC. (UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.)** pour la fourniture de pierre concassée abrasive, au montant de 76 975,76 \$, taxes incluses, pour une période d'un (1) an à compter du 1^{er} septembre 2021, majorant ainsi le montant total du contrat de 150 289,57 \$, taxes incluses, à un montant de 227 265,33 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 26 août 2021



GREFFIER

13.1

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	25 août 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Deuxième option de renouvellement prévue au contrat SA19-9051, octroyé à la société Demix Agrégats inc., une division de groupe CRH Canada inc. pour la fourniture pierre concassée abrasive, au montant de 76 975,76\$ (t.t.c.) pour une période d'un (1) an, à compter du 1 ^{er} septembre 2021, majorant ainsi le montant total du contrat de 150 289,57\$ (t.t.c.) à un montant de 227 265,33\$ (t.t.c.).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'exercer la deuxième option de renouvellement prévue au contrat SA19-9051, octroyé à la société Demix Agrégats inc., une division de groupe CRH Canada inc. pour la fourniture pierre concassée abrasive, au montant de 76 975,76\$ (t.t.c.) pour une période d'un (1) an, à compter du 1^{er} septembre 2021, majorant ainsi le montant total du contrat de 150 289,57\$ (t.t.c.) à un montant de 227 265,33\$ (t.t.c.).

Signataire :

Sylvain Dufresne

Signature numérique de Sylvain Dufresne
DN : cn=Sylvain Dufresne, o, ou,
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca, c=FR
Date : 2021.08.17 07:14:04 -0400

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	25 août 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Deuxième option de renouvellement prévue au contrat SA19-9051, octroyé à la société Demix Agrégats inc., une division de groupe CRH Canada inc. pour la fourniture pierre concassée abrasive, au montant de 76 975,76\$ (t.t.c.) pour une période d'un (1) an, à compter du 1 ^{er} septembre 2021, majorant ainsi le montant total du contrat de 150 289,57\$ (t.t.c.) à un montant de 227 265,33\$ (t.t.c.).

CONTENU

Mise en contexte

Dans le cadre des opérations de déneigement lors de la saison hivernale, la direction des travaux publics, et ses mandataires, requiert l'utilisation de pierre concassée abrasive lors des opérations d'épandage afin de sécuriser le réseau routier.

Historique des décisions

2020-09-24 – CE-2020-900-DEC

Première option de renouvellement du contrat SA19-9051 pour une durée d'un an.

2019-10-03 – CE-2019-1104-DEC

Octroi du contrat initial SA19-9051 à la société Demix agrégat inc., une division de groupe CRH Canada inc., pour une durée d'un (1) an, pour la somme de 74 360,08\$.

Description

Les quantités pour le présent renouvellement sont identiques à celles du contrat initial et de la première option de renouvellement.

Les prix unitaires des articles sont majorés selon le taux d'indexation de l'IPC, tel que détaillé dans la rubrique « Aspects financiers ».

Justification

La Direction des travaux publics, étant satisfaite des services rendus précédemment par la société Demix agrégat inc., une division de groupe CRH Canada inc., désire renouveler le contrat selon les conditions de l'appel d'offres SA19-9051 et considère que les prix unitaires indexés sont avantageux comparativement à ceux qui seraient obtenus dans le cadre d'un nouvel appel d'offres.

Aspects financiers

Montant du déboursé : 76 975,76 \$ (taxes incluses)

Budget des activités de fonctionnement (certificat requis pour une dépense de 105 700\$ et plus)

Année : 2021 Code budgétaire : 33000.2621 Montant prévu au budget : 275 817,45 \$

Durée du contrat : 1 an

Année 1 : 38 487,88 \$ (taxes incluses)

Autres années : 38 487,88 \$ (taxes incluses)

Total : 76 975,76 \$ (taxes incluses)

Budget des activités des investissements (certificat requis)

Fiche PTI no : _____ Projet hors PTI : _____

Règlement d'emprunt no : _____ Terme : ___ ans

Sources de financement particulières

Excédents de fonctionnement non affectés : _____ \$

Excédents de fonctionnement affectés : _____ \$ (préciser : _____)

Paiement comptant des immobilisations : _____ \$

Fonds parcs et terrains de jeux : _____ \$

Fonds de roulement : _____ \$ Terme : ___ ans

Réserve financière : _____ \$

Autres : _____ \$

Variation budgétaire requise

	Montant	Du poste	vers le poste
--	---------	----------	---------------

<input type="checkbox"/> Transfert budgétaire	_____ \$	_____	_____
---	----------	-------	-------

<input type="checkbox"/> Virement budgétaire entre directions	_____ \$	_____	_____
---	----------	-------	-------

<input type="checkbox"/> Amendement budgétaire (conseil)	_____ \$	_____	_____
--	----------	-------	-------

Certificat de disponibilité

No : 2021-0209 dépense de fonctionnement de plus de 105 700\$

No : _____ dépense d'investissement de plus de 0 \$

Calendrier et étapes subséquentes

N/A

PIÈCES JOINTES

- Fiche financière
- Calcul de la majoration de l'IPC
- Calcul des prix indexés du service de l'approvisionnement
- Résolution d'octroi CE-2019-1104-DEC
- Résolution du premier renouvellement CE-2020-900-DEC

SIGNATURES

Responsable du dossier :



2021.08.16 10:59:19 -04'00'

Date : _____

Martin Pelletier
Martin Pelletier, Chef de section STGC
Direction des travaux publics

Endosseur :

Yannick Venne

Yannick Venne, Directeur adjoint
Direction des travaux publics

Signature numérique de Yannick
Venne

Date : ~~2021.08.16 12:26:48 -04'00'~~

Approbateur :

Yannick Venne

Hafid Ouali, Directeur
Direction des travaux publics

Signature numérique de Yannick
Venne

Date : ~~2021.08.16 12:27:04 -04'00'~~

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 25 août 2021.

CE-2021-932-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de s'engager à respecter les modalités du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à être la seule responsable et dégage le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE le conseil entérine le contenu et autorise la Direction du génie et de l'environnement à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) la programmation de travaux jointe au dossier décisionnel pour en faire partie intégrante et tout autre document exigé par le MAMH en vue de recevoir la contribution gouvernementale confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à informer le MAMH de toute modification qui pourrait être apportée à la programmation de travaux approuvée par la résolution du conseil municipal.

QUE la Ville de Terrebonne atteste, par la présente, que la programmation de travaux jointe au dossier décisionnel comporte des

coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 26 août 2021



GREFFIER

14.1

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	25 août 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	13 septembre 2021
Objet	<p>Programmation des travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.</p> <p>(N.D. Projet : 07-21-006)</p>

IL EST RECOMMANDÉ :

De s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

De s'engager à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

De s'engager à approuver le contenu et autoriser l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

De s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

De s'engager à informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par résolution.

D'attester par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Signataire :



Stéphane Larivée
2021.08.24 12:45:56
-04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	25 août 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	13 septembre 2021
Objet	Programmation des travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023. (N.D. Projet : 07-21-006)

CONTENU

Mise en contexte

Une entente a été signée le 23 juin 2014 entre les gouvernements du Québec et du Canada relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures. L'entente prévoyait une somme de 3,415 G\$ pour les municipalités.

Les gouvernements du Québec et du Canada ont pris la décision d'octroyer à l'ensemble des municipalités un important soutien financier afin de favoriser la relance de l'économie dans toutes les régions du Québec.

En conséquence, un montant de 991,5 millions de dollars, constitué de parts égales des gouvernements du Québec et du Canada, est ajouté aux sommes déjà prévues dans le cadre du programme de la TECQ. Ainsi, les municipalités du Québec se partagent désormais une somme de 4,406 G\$ répartie sur les années 2019 à 2023 inclusivement, selon le décret de population en vigueur au 1er janvier 2019. Les fonds additionnels accordés à chacune des municipalités sont accessibles au moyen d'une programmation de travaux (initiale ou révisée) transmise au Ministère après le 5 juillet 2021.

L'entente stipule que la contribution gouvernementale doit s'ajouter aux investissements que fait habituellement la municipalité et non se substituer à ceux-ci, d'où la condition imposée aux municipalités de maintenir un seuil minimal d'immobilisations dans les infrastructures municipales. Les municipalités disposent d'une somme équivalente à 20 % de la contribution gouvernementale allouée pour la réalisation de travaux admissibles de leur choix.

Historique des décisions

S.O

Description

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Justification

Pour obtenir l'aide financière, une municipalité doit déposer au Ministère une programmation de travaux constituée de la liste des travaux admissibles à effectuer à l'intérieur des années du programme. La municipalité doit respecter l'ordre de priorité des travaux pour 80 % de son enveloppe allouée.

Puisqu'il s'agit de travaux de priorité 1, les travaux pour la construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées par boues activées sont à inclure en priorité à la programmation des travaux.

Six programmes sont mis de l'avant pour la réalisation des travaux de priorités 2, 3 et 4 :

- Programme d'auscultation des égouts (priorité 2);
- Programme d'auscultation des chaussées (priorité 2);
- Programme de réhabilitation/remplacement de conduites d'aqueduc (priorité 3);
- Programme de réhabilitation/remplacement de conduites d'égout (priorité 3);
- Programme de réfection des chaussées (priorité 4);
- Programme de réaménagement des artères (priorités 3 et 4).

Aspects financiers

Basé sur le décret de population en vigueur au 1^{er} janvier 2019 (115 962 habitants), le seuil minimal d'immobilisation* à maintenir pour la durée du programme est de 46 664 125 \$ et la contribution gouvernementale (montant visé par la programmation de travaux) est de 54 368 784 \$, pour un montant total d'investissement de 101 032 909 \$.

* Pour les municipalités de 100 000 habitants et plus, excluant la Ville de Montréal, au moins 50 % des immobilisations (seuil minimal d'immobilisation) doivent être réalisées dans les infrastructures municipales d'eau potable ou d'égout. Les autres immobilisations peuvent viser la voirie ou les infrastructures à vocation culturelle, communautaire, sportive, de loisir et municipales.

Calendrier et étapes subséquentes

Réception de la mise à jour du plan d'intervention.

Poursuivre l'auscultation des égouts.

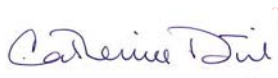
Pour les projets non entamés, requérir les services de firmes d'ingénieurs-conseils pour la conception et la réalisation des travaux.

PIÈCES JOINTES

- Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023, en vigueur le 30 juin 2021;
- Programme de réfection des chaussées 2022-2023-2024.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

 Date : 2021.08.24
10:32:09 -04'00'

Date : _____

**Catherine Dutil pour,
Steven Nantel, ing., chargé de projet
Chantiers et infrastructure
Direction du génie et de l'environnement**

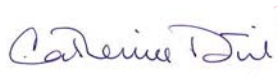
Endosseur :

 Date : 2021.08.24
10:32:15 -04'00'

Date : _____

**Catherine Dutil pour,
Raphaël Beauséjour, ing., chef de division infrastructure
Directeur par intérim
Direction du génie et de l'environnement**

Approbateur :

 Date : 2021.08.24
10:32:22 -04'00'

Date : _____

**Catherine Dutil pour,
Raphaël Beauséjour, ing., chef de division infrastructure
Directeur par intérim
Direction du génie et de l'environnement**



Terrebonne

Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 25 août 2021.

CE-2021-933-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la conclusion d'une entente-cadre avec **COFOMO INC.** pour des services professionnels de conseillers ITIL, pour divers projets, pour une période de trois (3) ans, aux taux horaires de sa soumission, pour un montant maximal de 481 193,42 \$, taxes incluses (SA21-8016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 26 août 2021

GREFFIER

17.1

Direction responsable	Technologies de l'information
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	25 août 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Cofomo Inc. pour des services professionnels de conseillers ITIL, pour divers projets, d'une durée de 3 ans et pour une dépense maximale de 481 193,42 \$ (t.t.c.) – Appel d'offres SA21-8016 (1 soumissionnaire).

IL EST RECOMMANDÉ :

De conclure une entente-cadre de services professionnels en lien avec l'appel d'offres SA21-8016 avec Cofomo Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services professionnels de conseillers ITIL, pour divers projets, d'une durée de 3 ans, aux taux horaires de sa soumission, pour une somme maximale de 481 193,42 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Sylvain Dufresne

Signature numérique de Sylvain Dufresne
DN : cn=Sylvain Dufresne, o=ci,
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca, c=FR
Date : 2021.08.16 11:08:10 -04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Technologies de l'information
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	25 août 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Cofomo Inc. pour des services professionnels de conseillers ITIL, pour divers projets, d'une durée de 3 ans et pour une dépense maximale de 481 193,42 \$ (t.t.c.) – Appel d'offres SA21-8016 (1 soumissionnaire).

CONTENU

Mise en contexte

La Direction des technologies de l'information de la Ville de Terrebonne souhaite établir une entente-cadre avec une firme spécialisée afin de pouvoir recourir, via des banques d'heures, à des ressources qualifiées dans les processus ITIL qui appuieront l'équipe interne dans la réalisation de projets variés ou dans l'exécution de tâches opérationnelles diverses. Ces banques d'heures couvrent les années 2021 à 2024.

L'entente-cadre est un processus permettant de présélectionner des firmes afin, ensuite, de réduire les délais d'octroi de mandats et de réalisation de projets. Les contrats seront gérés par la Direction des technologies de l'information et les mandats seront attribués selon la délégation de pouvoirs en vigueur dans le règlement numéro 748 (R-748).

Dans ce contexte, la Ville a procédé à l'appel d'offres SA21-8016 portant sur des services professionnels de géomaticiens. L'avis a été publié dans le journal *La Revue* et dans le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) le 2 juin 2021. Des addendas ont été publiés respectivement le 21 juin 2021 et le 30 juin 2021. La date limite pour la soumission d'appel d'offres était le 13 juillet 2021 à 11 h 00. Le délai de réception de soumission a été de 39 jours (du 2 juin 2021 au 13 juillet 2021).

Un comité de sélection a été formé selon l'article 53.1.0.1.1 de la loi sur les cités et villes le 10 août 2021. La Direction des technologies de l'information a reçu les documents pour le comité exécutif provenant de la Direction de l'administration et des finances le 11 août 2021.

Historique des décisions

9 novembre 2020 – Résolution 543-11-2020

Adoption du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2021-2023.

Description

La Ville a procédé à une estimation à haut niveau du nombre de ressources dont elle aura besoin pour les années 2021 à 2024 afin de mener à bien les divers projets figurant au PTI ainsi que d'autres projets prioritaires par la Direction générale. Il est probable que le nombre réel de ressources requises varie en plus ou en moins par rapport à ces prévisions, en fonction de la priorisation de nouveaux projets, de la capacité de la Ville à intégrer et supporter de nouvelles applications et à la suite de la complexité de mandats octroyés. Le nombre d'heures indiqué représente un ordre de grandeur réaliste et a été repris dans la proposition financière de l'appel d'offres afin de comparer les propositions des différents soumissionnaires sur une même base. Cependant, seules les heures réellement acquises et consommées seront payées par la Ville.

Les besoins annuels en heures estimés dans le cadre de cet appel d'offres sont les suivants :

Poste	2021	2022	2023	2024
Conseiller en processus ITIL	0	845	1690	845

À titre indicatif, l'acquisition d'heures est prévue principalement en lien avec les opérations du Centre de Services de la DTI, et servira également à appuyer tout projet sous la gouverne de la DTI nécessitant l'implication d'un conseiller en processus ITIL, projets qui feront partie des futures itérations du PTI ou qui seront prioritaires par la Direction générale.

Justification

Une (1) soumission a été reçue et ouverte publiquement le 13 juillet 2021. Le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1 de la loi sur les cités et villes a attribué, le 10 août 2021, le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article.

Contrat de services professionnels

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Stantec Experts-Conseils Ltée.	79.0	3.08	481 193 \$	0 000 000 \$	481 193 \$
Dernière estimation réalisée			287 500 \$	0 000 000 \$	287 500 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) VOICI LA FORMULE : (l'adjudicataire – estimation)					193 693 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(l'adjudicataire – estimation)/estimation] x 100]					67.37 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (\$)					N/A

VOICI LA FORMULE : (2 ^e meilleure note finale – adjudicataire)	
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (%)	N/A
VOICI LA FORMULE : [(2 ^e meilleure note finale – adjudicataire)/adjudicataire] x 100]	

L'estimation faite par la DTI était basée sur un montant de 125 000\$/année pour une ressource temps plein, ce qui, en conversion au taux horaire, revient à 74\$/heure. La DTI avait établi son estimé en s'alignant sur les sommes prévues au sein des différents projets cités précédemment. Les taux horaires dans la proposition financière de l'adjudicataire varient de 123.21\$/heure à 125.66\$/heure et sont raisonnables dans le marché actuel pour des ressources ayant le profil recherché dans cet appel d'offres.

Aucun formulaire de non-participation n'a été reçu durant le processus d'appel d'offres.

Aspects financiers

Le présent dossier vise à octroyer une entente-cadre de services professionnels, laquelle permettra d'employer des budgets liés à différentes sources de financement de fiches PTI et de projets hors PTI au fil des années. Une imputation distincte sera faite pour chaque demande de prestation de services faite auprès de la firme.

Calendrier et étapes subséquentes

En fonction des besoins, la ressource demandée sera soumise à un processus d'attribution pour la réalisation des mandats spécifiques. L'octroi de contrats pour les mandats spécifiques se fera en fonction de la délégation de pouvoir en vigueur (R-748).

PIÈCES JOINTES

- Recommandation
- DOC-CE-21-8016 : Rapport sur la validation du processus d'approvisionnement
- Résolution 543-11-2020 : Adoption du PTI 2021-2023
- Avis juridique

SIGNATURES

Endosseur :

Martin Boulay, chef de division
Direction des technologies de l'information

Date : _____

Approbateur :



Signature numérique de Rémi
Asselin
Date : 2021.08.16 10:59:55
-04'00'

Date : _____

Rémi Asselin, directeur
Direction des technologies de l'information